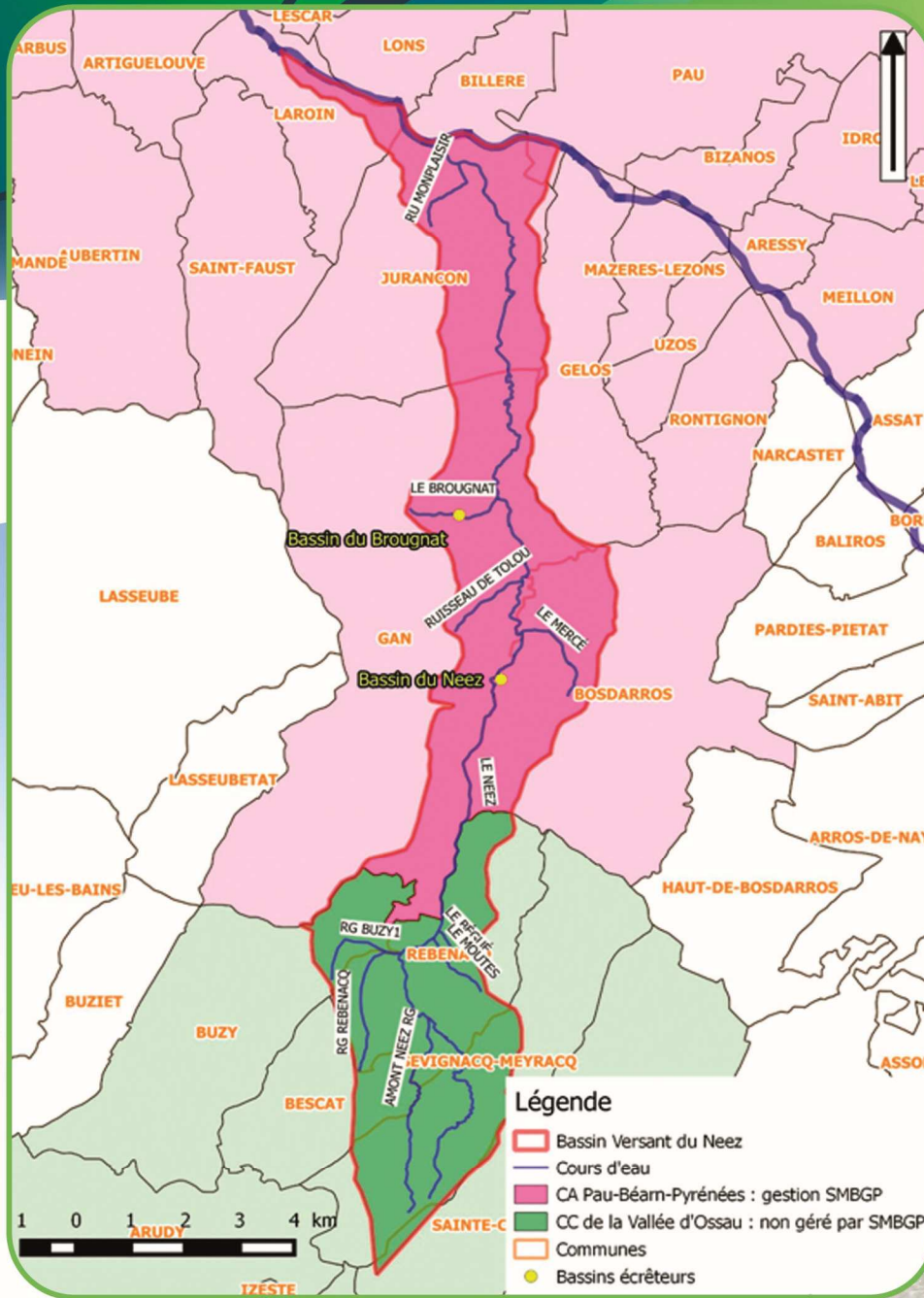


RIVERAINS DU NEEZ

Depuis le 1er janvier 2019, la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées a confié la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI), sur le bassin versant du Neez (aval), au Syndicat mixte du bassin du gave de Pau (SMBGP).

La GeMAPI permet au Syndicat d'intervenir sur les cours d'eau au titre de l'intérêt général ou de l'urgence sans pour autant enlever les obligations qui incombent aux propriétaires riverains, qu'ils soient publics ou privés. Cette compétence GeMAPI s'inscrit en complémentarité avec les actions mises en œuvre par les communes et l'Etat.

Tout savoir sur la GeMAPI :
plaquette sur le site <https://www.smbgp.com>



LA CRUE DU 16 JUILLET 2018

La crue du 16 juillet 2018 est la conséquence de pluies particulièrement violentes et importantes sur les têtes de bassins du Neez et de Las Hies notamment. Elle a engendré des inondations fortes dans les lits majeurs des rivières où de nombreux enjeux ont été impactés.

A la demande de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP), le SMBGP, est intervenu pour divers travaux d'urgence post-crue : enlèvement d'embâcles problématiques, désengrèvement de tronçons obstrués...

Ces travaux dont le coût s'élève à 50 000 € ont été pris en charge par la CAPBP et coordonnés avec les communes qui ont joué un rôle important dans le remonté des informations et la facilitation des interventions. L'objectif des travaux était de restaurer du mieux possible le libre écoulement des eaux afin d'éviter les sur-débordements des rivières sur les prochaines crues modestes.

UN PROGRAMME CONSÉQUENT ENGAGÉ DEPUIS CETTE CRUE

Suite à cet événement traumatisant, le SMBGP met en œuvre plusieurs autres actions sur le bassin du Neez :

Travaux dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général simplifiée :

Périmètre : Gan (rues Corisande, des berges du Neez, plaine du Mercé)

Objectifs : supprimer quelques points noirs hydrauliques sur le Neez et le canal de la Marbrerie

Consistance : traitement préventif de la végétation, traitement d'atterrissement et de berge sur la plaine du Mercé et en centre urbain (sous réserve de la possibilité d'accès par les propriétés riveraines)

Calendrier : octobre 2019

Coût : 20 000 – 30 000 €



Définition d'un programme pluriannuel de gestion du Neez et du Soust dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général complète (DIG) :

Périmètre : 10 communes des bassins versants

Objectifs : obtenir l'autorisation pluriannuelle de réaliser des travaux d'intérêt général de restauration des cours d'eau (lit et berges) en substitution des riverains avant la prise de relais sur l'entretien par les riverains eux-mêmes

Consistance : travaux lourds de restauration de la végétation, gestion des atterrissements et embâcles problématiques, mise en place de champs d'expansion de crues, entretien et préservation de zones humides, amélioration de points d'abreuvement... Pour remettre en état le milieu afin que les propriétaires riverains puissent entretenir de manière courante le lit et les berges.

Calendrier :

> Fin 2019 : élaboration avec la CAPBP et les communes du projet de programme pluriannuel (5 ans)

> 1er semestre 2020 : instruction administrative

> 2nd semestre 2020 : ajustements et enquête publique (déclaration d'intérêt général)

> 2021 : mise en œuvre de la première année du programme

Coût de l'étude de définition du programme et montage du dossier de DIG : 33 000 €

Etude hydraulique du Neez :

Périmètre : ensemble du bassin versant de Sévignacq-Meyracq à Jurançon

Objectifs : analyser la crue de juillet 2018 et proposer des actions pour éviter/réduire le risque inondation

Consistance : recueil de données, mesures de terrain, modélisation hydraulique, identification des éventuels aménagements possibles, chiffrage

Calendrier : septembre 2019 à mars 2020

Coût : 114 000 € (1/3 à la charge de la Communauté de communes de la vallée d'Ossau, 2/3 à la charge de la CAPBP)

Gestion des bassins écrêteurs de crue :

Périmètre : Gan (bassins du Neez et du Brougnat)

Objectifs : prendre le relais de la commune dans la gestion courante des ouvrages (végétation, embâcles) et compléter les dossiers administratifs exigés au SMBGP

Consistance : recueil de données, études complémentaires, dépôt du dossier administratif

Calendrier : septembre 2019 à mars 2020

Coût : 19 000 € pour cette première année – 8 500 €/an pour la suite